

PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMEN DU DIPLOME D'UNIVERSITÉ
GESTION DES ENTREPRISES (NANNING) NIVEAU 3

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2023-2024

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ CLERMONT AUVERGNE

Vu l'Article L613-2 modifié du Code de l'Éducation,
Vu le décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA),
Vu les Statuts de l'UCA ;

ARRETE

Article 1 :

La composition du jury d'examen du diplôme d'université « Gestion des Entreprises (Nanning) Niveau 3 – (DU GE) de l'IUT Clermont Auvergne comme suit :

Membres du jury :

Éric AGBESSI, Président du jury, PU - Directeur IUT
Evelyne BERNARD, Vice-président du jury, MCF

Isabelle GOI, MCF
Laurent MERIADE, MCF
Sylvain BERTEL, MCF
Sylverin KEMMOE-TCHOMTE, MCF
Pierre CHAUDAT, MCF
Hervé ROUX, PLP

Article 2 :

Le Directeur Général de l'UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 19/02/2024

Le Président

Mathias BERNARD



- Transmis au contrôle de légalité le 21 FEV. 2024

- Publié le 21 FEV. 2024

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.